

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 50
Excusés : 17
Absents : 13

REUNION DU 13 DECEMBRE 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le LUNDI TREIZE DECEMBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT</u>	M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. CANNAROZZO Frank, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. EL KOURADI Fouad, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSOUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
<u>PRESENTS</u>	
<u>EXCUSES</u>	Mme BENAMMOUR Mériem, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme COLLET Marie-Claude, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. FERREIRA Lino, Mme HERSEMEULE Carmen, M. LAPORTE Pierre, M. LASTAPIS Michel, M. MARAN Max, M. MORIN Sébastien, Mme PINHEIRO Amélie, Mme VALLETON Martine,
AYANT DONNE POUVOIR A	M. BAILLON Jean-François, M. BESCHIZZA Bruno, Mme LAGNEAU Muriel, M. BLANCHET Stéphane, Mme MAROUN Séverine, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. GESELL Quentin, Mme BELMOUDEN Fatima, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme MABCHOUR Najet, M. VAZ Micaël, M. GUYON Olivier, M. ZANGRILLI François, Mme VERTE Monique, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme PERRON Christine,
<u>ABSENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. DESRUMAUX Denis, Mme FAOUZI Hanane, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. MEIGNEN Thierry, M. SAULIERE Gilles.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. Stéphane BLANCHET

DELIBERATION N°193 – FINANCES – INSTAURATION DE PRESTATIONS D'ASSAINISSEMENT TARIFEES

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code la santé publique,

Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

Vu l'instruction comptable M49 applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement,

Vu la délibération n°57 du 12 avril 2021 portant approbation du schéma directeur d'assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu le budget de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Considérant que près de 2300 biens immobiliers sont vendus annuellement qui nécessitent la production, par Paris Terres d'Envol, d'un certificat de conformité de raccordement au réseau d'assainissement,

Considérant que ce service rendu par Paris terre d'Envol permet aux vendeurs de parfaire leur transaction, protège les acheteurs d'une obligation de mise aux normes à ses dépens, et participe à l'amélioration progressive des réseaux d'assainissement,

Considérant qu'il appartient aux pétitionnaires de financer ce service pour le bon équilibre du budget annexe de l'Assainissement,

Après en avoir délibéré,

- **Instaure** à compter du 1er janvier 2022 des prestations de contrôle de raccordement aux installations d'assainissement facturées aux pétitionnaires comme suit :

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20211222-193-13-12-2021-DE
Date de télétransmission : 22/12/2021
Date de réception préfecture : 22/12/2021

- Contrôle de conformité pour l'habitat individuel : 150 €
 - Contre-visite après travaux de mise en conformité pour l'habitat individuel : 65 €
 - Contrôle de conformité pour l'habitat collectif : 150 € par logement
 - Contre-visite après travaux de mise en conformité pour l'habitat collectif : 65 € par logement
 - Contrôle de raccordement d'un autre bien autre qu'à usage d'habitation : 200 €
 - Contre-visite après travaux de mise en conformité pour tout bien autre qu'à usage d'habitation : 100 €
 - Délivrance d'une attestation de raccordement au réseau unitaire : 150 €
 - Délivrance d'une copie de certificat de conformité ou d'attestation de raccordement : 60 €
 - Facturation de frais de déplacement à la suite d'une absence au rendez-vous sans annulation 24 heures à l'avance : 65 €
- **Dit** que ces prestations ne sont pas ouvertes aux biens immobiliers industriels et que les tarifs ne sont pas assujettis à la TVA.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

(66 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT)

 Le Président
Bruno BESCHIZZA